

Séance du vendredi 30 juin 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

ARMENTIERES -

**TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ATTARGETTE, DU PONT DES
CANOTIERS ET AMENAGEMENT DES VOIRIES CONNEXES - APPEL D'OFFRES
OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

I. Rappel du contexte

Le Conseil de la métropole a approuvé le 17 décembre 2021 la programmation 2022 - 2024 au titre du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissements) Espaces Publics et Voirie 2022-2026.

La reconstruction du Pont de l'Attargette, du Pont des Canotiers et les aménagements des voiries connexes y figurent sous l'intitulé "Armentières - Pont de l'Attargette - Reconstruction du pont" avec un objectif de démarrage des travaux en 2023.

Ce projet est identifié tant par la ville d'Armentières que par la métropole européenne de Lille (MEL) comme une priorité de ce mandat, le pont de l'Attargette permettant le passage au-dessus de la Lys, connectant ainsi les rives nord et sud de la ville. Son état de dégradation avait par ailleurs nécessité d'y interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes pour le préserver dans l'attente de sa reconstruction.

Il tient compte de l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Armentières formulé en comité de pilotage du 11 octobre 2022.

II. Objet de la délibération

Les travaux prévoient :

- la déconstruction et la reconstruction du Pont de l'Attargette permettant notamment de rendre de nouveau l'ouvrage compatible avec les contraintes de circulation des bus et celles de Voies Navigables de France ;
- la déconstruction et la reconstruction du Pont des Canotiers (desserte de l'entrée de service des Prés du Hem), intervention rendue nécessaire par l'implantation du nouveau Pont de l'Attargette, légèrement décalée vers l'Ouest par rapport à l'existant ;
- le réaménagement de l'avenue Sangnier et de la rue des Fusillés, entre la rue Raymond Lis et l'avenue Léo Lagrange.

Le projet se révèle être très performant sur plusieurs des items de la charte de l'Espace Public, et en particulier :

- en matière de mobilité piétonne puisqu'il prévoit la création de trottoirs de 1,50 mètre sur le pont et en rive Nord et de 2 mètres en rive Sud ;
- en matière de mobilité cyclable, puisqu'il prévoit la création de pistes cyclables unidirectionnelles d'au moins 2 mètres sur l'ensemble du linéaire.

En vue de la réalisation de ces travaux, d'un montant estimé à 11.500.000 € HT, un appel d'offres a ainsi été lancé le 9 mars 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 12 mai 2023.

La présentation d'une variante par candidat était autorisée sur les couches de formes, les structures des chaussées et de trottoirs (hors revêtement de surface pour les trottoirs).

6 offres de base ont été reçues et analysées.

Lors de sa réunion du 21 juin 2023, la commission d'appel d'offres a attribué le marché au groupement des sociétés Bouygues Travaux Publics Régions France (mandataire), Colas France Établissement de Lille, Berthold et Solétanche Bachy Fondations Spéciales pour un montant de 11.894.924,40 € HT.

Cette dépense est considérée comme 66 % favorable et 34 % neutre au titre de "l'atténuation et de la qualité de l'air", la part d'espace public non dédiée à la circulation automobile passant de 50 % à 66 %.

Elle est également considérée comme 50% favorable et 50% neutre au titre de "l'adaptation au changement climatique", le projet prévoyant la déconnexion pour une pluie trentennale et une augmentation de la part d'espace vert de 8%.

Par conséquent, la commission principale Espaces publics, Voirie, Vidéo-surveillance consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant délégué à signer le marché avec le groupement des sociétés Bouygues Travaux Publics Régions France (mandataire), Colas France Établissement de Lille, Berthold et Solétanche Bachy Fondations Spéciales ;
- 2) d'imputer les dépenses correspondantes aux crédits inscrits au budget général en section d'investissement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. Alexandre GARCIN n'ayant pas pris part au débat ni au vote.